



N° 34 Septembre 2024



Le mot du Maire



Chers amis,

Septembre est bien le mois de la rentrée pour tout le monde, dans un climat politique qui est loin de nous rassurer, compte tenu de l'image que nos élus persistent à donner à l'ensemble des électeurs.

Tant que nos élus n'auront pas compris qu'il devient indispensable de prendre en compte des avis différents, venant même de l'opposition, et qui ne sont pas forcément dénués de bon sens au rétablissement de nos valeurs, nous subirons toujours les effets de ce manque d'échange nécessaire au bien vivre en son pays.

Regardons actuellement ce qui se passe autour de nous.

Revenons à Bonnée où l'ensemble de l'équipe municipale s'efforce de travailler sur des projets qui permettent justement de vivre sereinement dans notre commune.

Pour ce qui est des travaux du bar de Bonnée et malgré de nombreux soucis, aussi bien administratifs que techniques, nous devons prochainement pouvoir profiter d'un espace fort agréable pour discuter entre amis autour d'un verre, en grattant des jeux et tout en fumant sa cigarette en terrasse bien évidemment.

En ce qui concerne la route de Chappe, la première tranche est terminée, la suite des travaux devrait démarrer fin 2024 début 2025 et nous tenons à nous excuser auprès des riverains pour la gêne occasionnée par ces travaux de réhabilitation de la voirie communale.

Je souhaiterais aussi sensibiliser les automobilistes qui continuent d'emprunter la route de Chappe qui est actuellement barrée, sauf pour les riverains, qu'en cas

d'accident, seule leur responsabilité est engagée, la commune ne pourra pas être tenue responsable.

Nous vous présenterons lors du bulletin de décembre le plan de financement des travaux réalisés en 2024.

Il est fort possible que nous puissions engager en 2025, les travaux de mise aux normes de l'ensemble du réseau communal d'éclairage public, ce qui impactera directement la maîtrise des coûts de fonctionnement sur le budget général.

En ce qui concerne les travaux en cours sur la Communauté de Communes du Val de Sully, l'ensemble des communes du territoire travaille actuellement sur le projet du transfert de compétence de l'eau et de l'assainissement.

Cette étape sera importante et aura systématiquement un impact sur le prix du m³ de l'eau potable mais également sur les eaux usées raccordées au réseau communal. Soyez donc vigilants sur votre consommation d'eau et sur l'entretien de vos réseaux.

Pour les foyers qui ne sont pas raccordés au réseau collectif et qui sont gérés par le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif), 2024/2025 seront deux années où les contrôles de conformité des installations privées seront relancés et nous vous remercions de réserver, à cette occasion, un bon accueil aux entreprises mandatées par la Communauté de Communes afin de vous aider dans la mise en conformité de vos installations.

Vous remerciant de votre attention et de votre soutien, je vous souhaite une bonne rentrée à tous.

Amicalement.

Michel Auger

Sortie équitation aux écuries du Marais

Le lundi 6 mai 2024, la classe de CE2-CM1 de l'école de Bonnée est partie à la découverte de l'équitation aux Ecuries du Marais, de Saint-Benoît-sur-Loire.

Pour cette sortie, nous avons pris le bus jusqu'aux écuries. Puis nous étions divisés en 4 groupes de couleur pour pouvoir faire les différentes activités de la journée. En arrivant, on a rencontré les différentes personnes qui travaillaient aux écuries.

Nous avons donc 4 activités proposées sur la journée :

Il y avait un groupe qui allait monter les poneys. Avant de monter, on nous expliquait les règles de sécurité puis on se répartissait les poneys. On nous aidait à monter à poney. A cheval, on a appris à diriger les poneys au pas. On a aussi fait des petits jeux. On a même pu essayer de trotter !

Un autre groupe apprenait à s'occuper d'un poney. Dans cette activité, on a appris à brosser un poney, comment s'en occuper, curer les sabots, démêler les crins...

Pendant ce temps, deux autres groupes étaient en classe avec la maîtresse pour faire un cahier d'activité sur les poneys et l'équitation.

Les ateliers duraient environ une heure ! Et entre chaque activité, on avait une petite récréation sur un grand terrain en herbe ! Le midi on a fait un pique-nique ! C'était trop chouette !

Auteurs : Méline, Yanis, Aaron, Agathe, Emir, Elif



Rentrée scolaire 2024



Les effectifs :

L'effectif total du Syndicat scolaire sera, pour 2024/2025, de 218 élèves à ce jour.

En cette rentrée 2024, les CE2 seront tous scolarisés aux Bordes suite à la demande du DASEN. 55 élèves à Bonnée dont 30 CM1 et 25 CM2.

3 enseignantes à Bonnée : la Directrice, Mme Karen Méthivier
Mme Courtellemont, Mme Page

2 services civiques ont été recrutés pour l'année 2024/2025.

Le restaurant scolaire est assuré par 1 cuisinière, 1 aide et 2 surveillantes.

Les sorties :

Il est à noter la réussite et la satisfaction de l'ensemble des élèves de CM2 qui ont participé à la classe de spéléologie du 6 au 12 avril.

La fête de l'école de fin d'année, qui s'est déroulée le 4 juillet 2024, a été également un moment fort et une pleine réussite pour les élèves.

Merci aux enseignants et félicitations pour la qualité de ces évènements.

Pour tout renseignements scolaires et périscolaires, envoyez un mail à inscriptionperiscolaire.sivom@gmail.com

La vente de tickets de cantine et garderie a lieu les mardis et vendredis de 16h à 18h30.

Les tarifs :

Repas enfant : 3,50 euros

Repas adulte : 6,20 euros

Garderie péri-scolaire selon le quotient familial :

de 0 à 599 euros : 2,60 euros

de 600 à 999 euros : 3,10 euros

à partir de 1000 euros : 3,50 euros

Transport scolaire : 70 euros/ an pour le premier enfant puis 30 euros pour les suivants.

Fête du Bois

FETE DU BOIS 2026

Portée par le succès des éditions précédentes, l'association « LA FETE DU BOIS DU VAL DE SULLY » a décidé de poursuivre l'aventure en organisant la Fête du Bois.

les 5 & 6 septembre 2026 lieu-dit « CHAPPE » à BONNEE



Les objectifs de la Fête du Bois, en présentant l'ensemble de la filière depuis son origine (la graine) jusqu'à l'ultime étape de son utilisation (la cendre), sont les suivants : **observer les 3 phases de la vie du bois**

- ☞ La culture des arbres
- ☞ L'exploitation forestière
- ☞ La transformation du matériau bois

Faire découvrir au public les multiples aspects du bois.

Promouvoir la filière bois auprès des jeunes en quête d'orientation scolaire et auprès des adultes en recherche d'emploi.

Favoriser les échanges entre les différents acteurs de la filière.

Sensibiliser l'opinion publique à l'importance des forêts pour l'environnement.

Le thème principal cette année sera « LES OUTILS ANCIENS »

Extension de la carrière à l'ouest de Bonnée

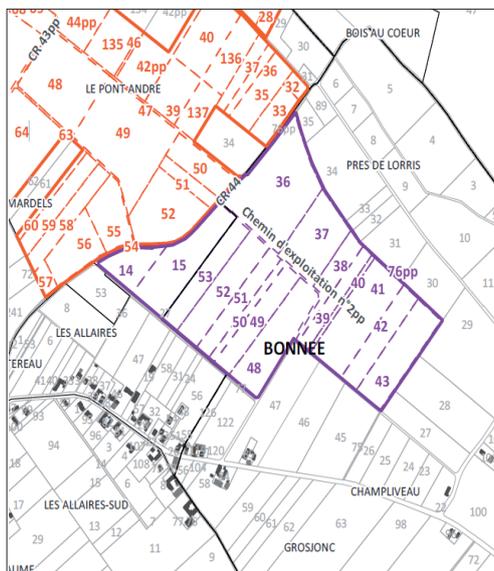
Dans le cadre du projet d'extension de la carrière située à l'extrémité OUEST de la commune de Bonnée côté Saint-Benoit et située sur le lieu-dit des ALLAIRES, voici quelques précisions sur sa localisation.

Le périmètre du projet inclut un chemin d'exploitation à proximité de la RD 148 qui relie Saint-Benoit à Bonnée.

Le site se trouve dans la continuité de la carrière actuelle, accessible par la RD148 puis le VC 3 et le CR 42 qui assure la desserte des installations.

L'extension de la carrière concernée sur Bonnée est de 23,8 ha. Le choix du périmètre de l'extension a été fait au regard des différents facteurs environnementaux présents.

Les conditions d'exploitation et de remise en état envisagées prévoient la préservation des milieux naturels, du paysage, des eaux, de la santé et de la sécurité publique.



Le phasage de l'exploitation vise à assurer une remise en état, coordonnée aux travaux d'extraction, pour permettre une requalification des terres agricoles et assurer une restitution des terres agricoles au fur et à mesure de l'avancée de l'exploitation. Le remblayage par des matériaux inertes et tracés débutera 1 à 2 ans après l'ouverture de la phase d'extraction.

- Les modalités d'exploitation sont :
- 1) décapage
 - 2) extraction
 - 3) transport
 - 4) le réaménagement.

Les feux



Peut-on brûler des déchets verts dans son jardin (feuilles, branches, ...) ?

NON, il est interdit de brûler des déchets verts (végétaux secs ou humides) chez soi, que ce soit avec un incinérateur de jardin ou à l'air libre du 1^{er} janvier au 31 décembre.

IL EST FORMELLEMENT INTERDIT DE BRÛLER

La personne qui brûle des déchets verts peut avoir à payer une amende de 750 €. Si vous êtes incommodé par les odeurs, vous pouvez par ailleurs engager la responsabilité de votre voisin pour nuisances olfactives.

La solution :

Il est possible de les utiliser en paillage ou en compost individuel car ils sont biodégradables, c'est-à-dire qu'ils se décomposent avec le temps.

Il est également possible de les déposer en déchetterie ou de faire appel au SICTOM pour le broyage des tailles de vos arbres, haies...

La fibre Lysseo

NOS POINTS DE CONTACT

• Tester son éligibilité à la fibre optique :

- <https://lysseo.fr/test-degibilite/>

Permet de connaître l'état d'avancement de déploiement de son logement, son quartier, sa commune.

• Déclarer un dommage Réseaux :

- <https://lysseo.fr/declaration-dommages-reseaux/>

Permet de signaler un équipement de réseau de fibre optique endommagé sur la voie publique (poteau, armoire, boîtier, câbles...).

• Déclarer un projet immobilier neuf :

[Département du Loiret - Formulaire de demande de viabilisation télécom. demarches.adullact.org](https://www.demarches.adullact.org)

Permet de déclarer tout projet immobilier neuf (ou réhabilitation) qui doit être intégré dans le plan de densification du réseau au plus tôt.

• Pour les autres demandes :

- <https://lysseo.fr/foire-aux-questions/>

• Contacter votre opérateur :



1023



3900



3244



1064



Un projet d'habitat ?

Rendez-vous sur www.caue45.fr

Extension,
Construction neuve,
Rénovation
Transformation...

**Rencontrez un
conseiller en architecture
du CAUE du Loiret,
gratuitement**

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement du Loiret
36 quai du Châtelet 45000 Orléans
02 38 54 13 98

CAUE du LOIRET

Conseil d'architecture, d'urbanisme
et de l'environnement du Loiret
36 quai du Châtelet 45000 Orléans
02 38 54 13 98 - contact@caue45.eu

**Pour un conseil efficace,
contactez le CAUE le plus
en amont possible du projet.**

Prenez rendez-vous avec le formulaire en ligne sur :
www.caue45.fr

Le conseil a lieu dans les locaux du CAUE ou en distanciel. Ensemble, nous échangeons sur vos attentes, vos besoins, vos contraintes, à partir des documents que vous fournissez (liste des documents utiles sur le formulaire en ligne). Qualité architecturale, évolution du bâti, construction durable, insertion du projet dans son environnement... nous vous conseillons et vous orientons sur les démarches nécessaires.

Les conseils du CAUE, ce sont aussi : les actus, les fiches conseils, les dossiers thématiques...

www.caue45.fr septembre 2022

Les missions des CAUE sont définies par la Loi de 1977 sur l'architecture.
« Le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement a pour mission de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement. (...) Il fournit aux personnes qui désirent construire les informations, les orientations et les conseils propres à assurer la qualité architecturale des constructions et leur bonne insertion dans le milieu environnant, urbain ou rural, sans toutefois se charger de la maîtrise d'œuvre (...) Les interventions du conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement sont gratuites. »

Projet de panneaux photovoltaïques de Bois Au Cœur

Suite à la réunion publique du 25 juin dernier concernant le projet de panneaux photovoltaïques sur la propriété de Bois Au Cœur, nous prévoyons suite aux dernières négociations avec les élus de Bray-St- Aignan et le porteur de projet Valorem une réunion publique d'information le 1^{er} octobre 2024 afin de vous apporter des précisions sur l'approvisionnement du chantier de ce projet.

Les riverains de la route de Bois Au Cœur ont reçu un courrier précisant la date et l'heure de la réunion.

Les résidents du hameau de Chappe souhaitant participer à cette réunion, y sont cordialement invités.

le Maire